

Image not found or type unknown



répartition du changement d'un portail d'accès aux parkings

Par **Gasc Christian**, le **23/03/2021** à **17:49**

bonjour,

dans notre copropriété de 10 bâtiements, un bâtiment composé de R +4 sur 2 niveaux de s/sol de parkings doit changer le portail d'accès du 2e s/sol.

chaque s/sol ayant sa porte d'accès.

Cette porte donne accès aux parkings, mais aussi à l'escalier et à l'ascenseur qui déservent les appartements.

Qui doit supporter le coût du changement de porte (8000€) ? le 2e S/sol ou le bâtiment ?

merci de votre aide

C.G